

ARMAM

Groupement des Armateurs Côtiers de Passagers, Manche, Atlantique, Méditerranée

Formulaire d'adhésion

L'ADHERENT

Dénomination et coordonnées :

Adresse postale.....

Tél..... Adresse mail.....

Après avoir pris connaissance des statuts du Syndicat ARMAM, qui a pour objet de venir aux droits de l'association ARMAM à compter du 8 mars 2019 (les actifs nets de l'association seront apportés au syndicat), en vue de renforcer la représentativité de la profession des armateurs de transports maritimes côtiers de passagers,

Déclare adhérer aux statuts du syndicat ARMAM, dont l'objet est le suivant :

Le Syndicat a pour objet la Défense de la profession d'armateurs de navire(s) de transport maritime côtiers de passagers en France métropolitaine et dans les TOM et DOM (ci-après « la Profession »), et la défense de ses adhérents.

A ce titre, ses missions sont notamment :

D'agir en justice ou de saisir toute administration ou collectivité :

- en vue de défendre les intérêts de la Profession et des adhérents,
- en vue de voir condamner toute(s) personne(s) morale(s) ou physique(s) susceptible(s) de porter préjudice à la Profession ou/et à un ou plusieurs adhérents.

Demander au juge la condamnation au pénal et/ou au civil de ces personnes morales ou physiques, solliciter leur condamnation au versement de dommages-intérêts, destinés à indemniser les préjudices, matériels et/ou moraux subis par la Profession et/ou les adhérents.

Recevoir le produit de ces dommages-intérêts, dans le but de renforcer ses capacités d'actions en vue de la réalisation de son objet.

Demander la mise en place de réglementations ou lois susceptibles de permettre la défense des intérêts de la Profession

D'être un centre d'échanges et d'information pour :

- Mettre en commun l'expérience de ses adhérents et trouver des solutions pour résoudre les problèmes spécifiques liés à la Profession ;
- Représenter la Profession et les adhérents auprès des administrations publiques et collectivités territoriales ;
- Réfléchir ensemble pour trouver les moyens de mieux faire connaître la Profession ;
- Faire circuler l'information ;

La cotisation 2019 au syndicat est fonction de la capacité de transport de passagers de l'adhérent :

Capacité inférieure à 50 passagers : 150 €

Capacité entre 51 et 300 passagers : 400 €

Capacité supérieure à 300 passagers : 1 000 €

Règlement par chèque joint à l'ordre de « syndicat ARMAM »

Fait à

Le

Signature et cachet

Nota bene : Cette adhésion sera caduque dans l'hypothèse d'absence de dissolution/liquidation de l'association ARMAM

Appel à cotisation 2019 : fiche à remplir et à retourner à :

**ARMAM
3 Promenoir des Courealeurs
Le Gabut
17025 LA ROCHELLE CEDEX 1**

ARMEMENT :

NOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

FAX :

E-MAIL :

SITE INTERNET :

ACTIVITE :

EFFECTIF TOTAL DU PERSONNEL NAVIGANT (CDI et CDD) :

EFFECTIF TOTAL DU PERSONNEL SEDENTAIRE (CDI et CDD) :

NOM DES NAVIRES ET CAPACITE EN PASSAGERS :

NOMBRE DE PASSAGERS TRANSPORTES :